

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
de la CHARENTE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Directeur des services fiscaux de la CHARENTE

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts ;

Vu la liste de présentation établie par le Conseil municipal de la commune
D'AUSSAC-VADALLE

DECIDE :

Sont nommés Commissaires de la commune d'AUSSAC-VADALLE

Les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme GLEMAIN Martine	Mme COUSSAUD Béatrice
Mme GUILBAUD Marlyse	M. VIART Luc
M. BRUNET Jacky	Mme BIRONNEAU Marylène
M. PARTHONNEAU Nicolas	M. LEGEAY Nicolas
Mme FRICAUD Régine (Bois)	M. MONTASSIER Jean-Pierre
M. GRENET Pascal (NANCLARS)	M. BOURABIER Thierry (Bois) (ST AMANT DE BOIXE)

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires et suppléants, par le Maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE, président de la commission communale des Impôts directs.

— DESTINATAIRES —

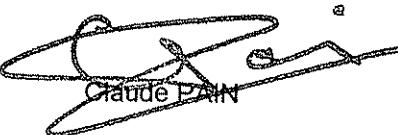
Madame, Monsieur le Maire à AUSSAC-VADALLE

Madame, Monsieur (la)le Responsable du Centre des Impôts / Centre des Impôts foncier

Madame, Monsieur (la) le Responsable du SDFDL

A Angoulême, le 26 juin 2008

Le Directeur des services fiscaux



Claude PAIR